

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 70 (1925)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

L'élaboration des règlements. — Artillerie et fusil-mitrailleur. — La campagne anti-militaire. — Une brochure. — Les exercices de la 5<sup>e</sup> division. — Le cinquantenaire de la 1<sup>re</sup>.

La discussion amorcée par la livraison d'août continue. L'article du lieutenant-colonel Combe, ci-dessus, reproduction de sa conférence à l'Assemblée générale de la Société des officiers, apporte des éléments utiles à retenir et qui éclairent d'une manière intéressante l'objet du débat. Il nous apprend, entre autres, que l'E. M. G. assume la paternité des principaux règlements à rédiger, ce à quoi on ne trouvera rien à redire, au contraire. Dès l'instant que le but cherché est d'aboutir à une plus réelle unité de doctrine dans l'instruction et l'emploi de l'armée, il est avantageux de demander à une autorité centrale d'en dégager les fondements. Aux diverses armes, il appartiendra d'élaborer les prescriptions qui leur sont propres, relevant de leurs techniques particulières.

La récente Instruction sur la conduite des troupes et le combat s'est donc proposé d'inaugurer la série des règlements dits principaux. L'exposé du lieutenant-colonel Combe nous apprend que cette Instruction doit être considérée comme une sorte d'avant-projet et qu'actuellement déjà les chapitres essentiels d'une nouvelle édition sont à l'esquisse.

Quel est le guide, ou le fil d'Ariane de cette dernière, nous l'ignorons ; cela dépend, naturellement, en dernier ressort de la Commission de défense nationale. Mais il nous semble résulter de l'énumération des règlements en gestation que la recherche actuelle est celle de la répartition de la matière de l'avant-projet, reconnue trop touffue, entre ces règlements. C'est une affaire de classement. Peu importe le titre de l'Instruction fondamentale, pourvu qu'il réponde le plus possible à son objet : Instruction sur le combat des grandes unités et des corps de troupes, Instruction sur le service en campagne, ou tout autre qui paraîtra le plus clair. La chose importante est que tout le monde soit au net sur le but de toute la réglementation : le combat.

Si donc nous nous référions au programme sommaire formulé

par la chronique du mois d'août, et si nous le rapprochions du plan général officieusement exposé par le lieutenant-colonel Combe à Genève, on aboutirait bien à un classement de la matière entre trois documents fondamentaux autour desquels le reste, soit les particularités, viendrait se grouper : combat, intéressant directement le commandement ; service en campagne intéressant plus particulièrement les troupes ; règlement de service, ce dernier devant régler non seulement ce que le lieutenant-colonel Combe a dénommé le statut du service intérieur, mais certaines dispositions qui relèvent de l'instruction individuelle et qui deviendraient communes aux différentes armes au lieu d'être arrêtées, comme cela a été le cas jusqu'à présent, par chacune d'elles séparément.

Bien entendu, ce plan lui-même, qui paraît logique, reste soumis à des amendements en cours de mise en œuvre, l'exécution pouvant révéler des problèmes que la théorie n'a pas aperçus.

\* \* \*

En fait de problème, en voici un, que grâce aux utiles travaux de nos collaborateurs, la présente livraison met en lumière : il s'agit des qualités respectives du fusil-mitrailleur et de la bouche à feu.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler les conditions délicates dans lesquelles se trouve, à certains égards, notre petite armée d'une petite nation aux ressources financières limitées. Nous devons néanmoins nous tirer d'affaire au mieux de nos moyens et ne pas jeter le manche après la cognée comme voudraient nous le faire faire certains groupements pacifistes qui concluent de la difficulté de la tâche à son inutilité.

Les gros canons nous font défaut, nul ne le conteste, et le fusil-mitrailleur n'est pas destiné à les remplacer, comme bien on pense. Tandis que les gros canons, et, d'une manière générale l'artillerie, sont les armes du combat à grandes distances et des destructions massives, aux ordres des grandes unités mixtes, le fusil-mitrailleur est une arme du combat rapproché, tirant sur des buts vivants, et relevant de l'infanterie. Les articles du capitaine R. Masson dans nos livraisons d'avril 1924 et de mars et avril 1925 ont parfaitement bien fait ressortir cette caractéristique du nouvel engin. Dans cette limite, il est de nature à favoriser grandement l'action des fantassins, soit dans les cas d'offensive locale, soit dans la défensive rapprochée où, dissimulé au repérage de l'artillerie adverse, surtout sur un terrain accidenté et couvert comme le nôtre, il est en mesure de procurer d'avantageux flanquements et d'aider à de fructueuses surprises.

Ce sera dorénavant une étude à laquelle il importera de se livrer avec soin que celle de l'emploi du fusil-mitrailleur par des groupements d'infanterie privés de l'appui du canon, étude de dissimulation vis-à-vis du canon ennemi, étude de tactique dans le cadre de la compagnie et du bataillon.

\* \* \*

Les journaux quotidiens ont signalé la distribution d'un tract aux soldats du 9<sup>e</sup> R. I. pendant le récent cours de répétition de ce régiment. Cet écrit visait à détourner les soldats de leurs devoirs de service en attirant leur attention sur le crime de la guerre.

Chez nous, qualifier de crime la guerre que nous pourrions être contraints à accepter, c'est déclarer crimes le désir et la volonté de défendre sa liberté, sa famille, ses biens. Le lieutenant-colonel Cerf, commandant du régiment, a fait saisir le ballot des proclamations, qui n'ont d'ailleurs pas ému les soldats qui en ont eu connaissance. Il en a été de même à la 5<sup>e</sup> division.

Au fond, les auteurs de pareilles manœuvres sont des lâches ; ils savent qu'au cas où leurs excitations seraient suivies d'effet, les soldats qu'ils auraient déroutés seraient seuls punis, et qu'eux, les instigateurs, échapperaient à la répression, la loi n'ayant pas prévu leur cas. Nous avons eu l'occasion déjà de signaler cette anomalie qui n'a rien à voir avec l'idée que l'on se fait communément de la justice.

Dans un ordre d'idées non pas pareil, mais analogue, une brochure vient d'être publiée à Lausanne, qui, abondamment répandue, paraît-il, a alimenté les conversations. Elle ressert, sans la rajeunir, et avec toutes les erreurs de fait propagées à l'époque où l'on n'était pas renseigné, le fameux incident Estoppey. (Chronique suisse, août 1924.) A travers ce fait divers, elle aborde de menus objets militaires qui ne paraissent pas particulièrement familiers à son auteur. Il se rit, par exemple, de la recommandation adressée aux vétérinaires, lors des exercices des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions, de prendre un soin attentif des chevaux. Ce passage nous a rappelé la fameuse instruction du général Joffre, le 25 août 1914, rappelant aux officiers de cavalerie qu'il faut donner à manger aux chevaux. Ceux qui savent dans quel état le raid du général Sordet en Belgique avait mis les montures de son corps de cavalerie, ceux-là n'ont pas eu l'idée de traiter de naïveté la recommandation du général en chef français.

Des aperçus militaires du genre de la brochure en question ne sont pas sérieux. Qui sait ? peut-être n'ont-elles pas si tort les personnes qui affirment qu'elle n'aurait pas vu le jour si nous n'étions à

la veille de l'élection du Conseil national. Mais ceci ne nous regarde pas ; la chronique électorale n'est pas de notre ressort.

\* \* \*

Nous espérons publier, dans une prochaine livraison, un article sur les exercices des deux divisions du 3<sup>e</sup> C. A. Sur préavis de la Commission de défense nationale, ces exercices ont été organisés, comme on sait, sur la base du programme de 1924. A l'heure où nous écrivons, ceux de la 6<sup>e</sup> division n'ont pas encore eu lieu. Ceux de la 5<sup>e</sup> ont mis en présence de celle-ci, réduite à deux de ses brigades, une division dite « légère », formée par la troisième brigade renforcée. Par rapport à 1924, cette unité légère a été diminuée de la brigade de cavalerie, et augmentée du groupe d'obusiers de 12 cm., lequel a été remplacé, à la division, par un régiment d'artillerie lourde.

D'autre part, divers services ont été affectés à la direction des manœuvres, destinés à la seconder, savoir :

La compagnie de télégraphistes N<sup>o</sup> 7, afin de lui permettre de communiquer directement avec les arbitres ;

La section des renseignements de l'E. M. G., 5 officiers de l'E. M. G. sous les ordres du chef de la section, lieutenant-colonel Combe, et chargée de coopérer au travail de la direction et de recueillir la documentation nécessaire à la rédaction d'un historique final ;

Les quatre chefs administratifs du Service de santé, du Commissariat des guerres, du Service vétérinaire et du Service des subsistances, mis aux ordres du commandant de corps d'armée pour la direction de leurs troupes et la notation des renseignements historiques. De cette façon, les critiques peuvent être raccourcies, le Département militaire fédéral ayant prévu un crédit pour l'impression d'un historique critique.

\* \* \*

En fait d'historique, la *Revue militaire suisse*, à la demande générale, style d'impresario, fera un tirage à part de celui du premier cinquantenaire de la 1<sup>re</sup> division paru dans sa livraison du mois d'août. A cet effet, elle prie :

Les officiers qui auraient constaté des erreurs ou des omissions de bien vouloir les lui signaler (s'adresser à la Rédaction, St-Prex).

les lecteurs ou associations qui désireraient des exemplaires de le lui faire connaître, afin qu'elle puisse fixer le chiffre du tirage. Le prix de l'exemplaire dépendra de ce chiffre, sans dépasser la somme de 60 centimes.

**CHRONIQUE ALLEMANDE***(De notre correspondant particulier.)*

Le « honteux » traité de Versailles. — Encore le règlement d'infanterie et l'esprit dans lequel il a été conçu. — La Reichswehr dans son rôle de sapeurs-pompier. — *La nation armée*, par Colmar baron von der Goltz.

Avant d'aborder les objets que je destine à la présente chronique, je me réfère aux notes que la rédaction a jointes à la précédente (livraison de mai). La rédaction s'étonne de ce que je parle toujours du « honteux » traité de Versailles. Ce n'est pas parce qu'il nous attribue le rôle de vaincu que nous considérons ce traité comme honteux, non plus parce qu'il nous a enlevé bien des milles carrés de vieux sol allemand avec des millions de compatriotes allemands et qu'il nous a imposé d'énormes charges économiques. Sous ce rapport, le traité de Versailles ressemble à d'autres traités de paix de l'histoire universelle. Mais ce qui le distingue de tous les traités de paix conclus dans les temps modernes entre peuples civilisés, est que, dans son esprit, il ne veut pas être un traité entre vainqueurs et vaincus, mais un verdict prononcé par des juges, dans leur propre cause, contre un condamné auquel non seulement il inflige des peines, mais le prive de son honneur et de l'égalité des droits avec d'autres peuples civilisés. Ce condamné est le peuple allemand. Le traité de Versailles impose à l'Allemagne la confession de la responsabilité de la guerre, confession qu'on lui a extorquée. Il entend nous imposer l'exigence monstrueuse de renvoyer nos chefs militaires et politiques devant des tribunaux des Etats vainqueurs. A l'intérieur, il nous enlève des droits imprescriptibles ; il soumet l'Allemagne à des organes de contrôle étrangers, il fournit par exemple, le moyen de nous interdire, à nous autres Allemands, la participation à d'importants travaux qui constitueraient un progrès de la civilisation, tels que la construction d'aérostats et d'avions. Voilà pourquoi tout bon Allemand qualifie le traité de Versailles de « honteux ».

\* \* \*

Dans la livraison de mai, j'ai parlé des principes formulés par le règlement d'infanterie et dont l'instruction doit s'inspirer. Je continue à les énumérer.

L'instruction des sous-officiers et des premiers soldats doit tendre à développer leur sens tactique, tant en ce qui concerne les autres armes que la leur, cela dans tous les exercices et dans des leçons d'instruction particulières. On profite aussi de toutes les occasions

pour faire connaître aux hommes les chapitres glorieux de l'histoire de l'armée allemande, ce qui fortifie l'esprit guerrier.

Toujours, on expliquera aux sous-officiers et aux soldats le but de l'instruction qui leur est donnée, et de même on les tiendra au courant du résultat des exercices en campagne. Rien ne doit être enseigné qui ne réponde au but de l'enseignement, qui est la guerre.

Les séances d'instruction doivent être courtes et l'instruction variée. Cette variété est favorisée par des aperçus sur la conduite des autres armes ; elle allège la vie du soldat pendant son service au long terme de douze ans, contribue à fortifier l'esprit de camaraderie et à développer le sens du combat toutes armes réunies. Ce dernier point est essentiel ; on y attache une importance particulière ; partout, et dès l'instruction des petites unités, pendant toute l'année, on procède à des exercices des armes réunies, en respectant le temps que la manœuvre exigerait dans la réalité. Les tirs, le service des reconnaissances, la marche, ainsi que des manœuvres de grandes unités, sont nécessaires en toutes saisons. La force principale de l'armée réside en ceci qu'elle est toujours prête.

L'esprit offensif doit être cultivé particulièrement, et de même la défensive qui vise à la décision doit être combinée avec l'attaque. Des lacunes de nos moyens de combat, avions, artillerie lourde, chars de combat ne doit pas résulter la crainte d'attaquer. Elles doivent être compensées par la mobilité, par une conduite de l'action et une instruction supérieures, par un camouflage habile qui rende difficile l'observation aérienne de l'ennemi, par une grande souplesse en terrain varié et par l'utilisation de la nuit. La connaissance des moyens de combat moderne que nous ne possédons pas doit être répandue et l'on se servira d'expédients pour les figurer dans un des deux partis des exercices à double action. Des arbitres instruits à fond par le directeur de la manœuvre, remplaceront autant que possible les influences et les impressions de la réalité, lesquelles font défaut en temps de paix. Mention est faite de ce principe fondamental, exprimé déjà plus ou moins dans le règlement d'avant-guerre, que rien ne doit être enseigné que la guerre, but final de toute instruction, rejetée. Seule la revue est maintenue, parce que satisfaisant à un besoin militaire enraciné.

Comme autant d'étoiles conductrices, ces principes brillent sur notre petite armée. Celui qui ne les connaît pas ne saisira jamais l'esprit qui l'anime. Qu'elle affranchisse un jour notre peuple de la servitude et de la misère en suivant ces étoiles !

\* \* \*

En février, j'ai mentionné les services charitables de la Reichswehr en 1924, services qui ont contribué à la rendre populaire. Cet été, elle a eu encore l'occasion d'en rendre un. Plusieurs unités ont été employées à éteindre de grands incendies de forêts qui ont sévi dans diverses régions de l'Allemagne. Nos soldats ont parfaitement réussi à accomplir cette tâche inaccoutumée, car, en pareille occurrence, le succès dépend entièrement des mesures d'organisation et de la discipline absolue des équipes d'ouvriers. La Reichswehr a montré au peuple, aux antimilitaristes surtout, que notre armée de 100 000 hommes n'était pas une charge inutile du trésor public, donc du contribuable, et encore une fois, elle s'est assurée la reconnaissance des populations éprouvées.

\* \* \*

Certains livres ne vieillissent pas. C'est ainsi le cas dans la littérature militaire. Que l'on pense seulement aux œuvres de Frédéric le Grand, peut-être plus actuelles aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Au tournant du siècle, le comte Schlieffen jugea à propos que fut publiée une nouvelle édition de l'ouvrage de Clausevitz, « De la guerre », car, dit-il, « sans Clausevitz nous ne sommes rien ».

Récemment, a été publiée une nouvelle édition, malheureusement abrégée, des œuvres du comte Schlieffen, cela à bon droit ; et aujourd'hui, un livre nous est présenté, publié pour la première fois il y a quarante ans et qui n'a pas connu moins de cinq éditions avant la guerre mondiale, *Le peuple en armes*, du feld-maréchal Colmar, baron von der Goltz, instructeur de l'armée turque pendant douze années, chef d'une armée turque pendant la guerre, et qui est mort peu de temps avant que son armée remportât la victoire de Kut el Amara. La personnalité de l'auteur, ainsi que la valeur de son ouvrage justifient cette réédition.

L'ouvrage s'occupe, comme on sait, de tout ce qui relève de l'armée et de la conduite de la guerre, mais il va de soi que les expériences récentes exigeaient son remaniement. Le fils du maréchal s'est acquitté de cette tâche délicate avec tant de piété filiale, de tact et d'habileté qu'on en vient à douter de ce que l'on trouve le plus intéressant, du contenu du volume ou de son auteur primitif.

Lorsqu'il y a plus de quarante ans, le major von der Goltz d'alors, officier au Grand état-major, présenta son livre, l'accueil que lui fit le public fut chaleureux. Au peuple allemand auquel l'ouvrage était destiné, il prouvait clairement que les bases de sa puissance reposaient dans l'armée. Présenté en un langage simple et persuasif,



à la portée de chacun, son éloge de l'idée du service militaire obligatoire et universel impressionna tous les milieux de la population, et pas seulement les classes cultivées. Bref, l'auteur réussit à populariser l'idée. Tout le monde, soldat de métier ou savant, marchand, artisan et agriculteur, se sentit instruit, inspiré, voir enthousiasmé par un ouvrage qui rendait si fier du passé, si satisfait du présent, si plein d'assurance pour l'avenir. On conçoit que le fils du maréchal ait éprouvé de graves doutes avant de rééditer et de remanier l'ouvrage de son père, le peuple allemand d'aujourd'hui n'étant plus, hélas ! un peuple en armes, ni ne le sera plus selon la volonté de ses ennemis et même, hélas ! celle de nombreux compatriotes allemands séduits ou égarés.

Cependant, l'éditeur a été convaincu que la tâche restait aujourd'hui ce qu'elle était hier, de populariser des vérités militaires inébranlables. C'est à juste titre que le colonel von der Goltz met en évidence l'extrême danger qui menace tous les peuples civilisés, le bolchévisme, « cet empire d'un caractère primitivement despotique », appuyé sur une soldatesque effrénée et terroriste, qui tend à étendre son domaine sur toute la terre habitée. Seul un peuple qui dispose d'une nation armée pour défendre ses biens les plus sacrés peut s'en garantir. C'est un devoir moral et suprême de contribuer à cette connaissance, d'en pénétrer le cerveau le plus niais et le plus obstiné. Les vérités que, dans des temps plus heureux, le maréchal von der Goltz a dites à sa patrie et à tout le monde civilisé, et qui furent accueillies partout sans contradiction parce qu'elles s'entendaient d'elles-mêmes, n'ont rien perdu de leur valeur. Au contraire, il est absolument nécessaire de les inculquer à la génération actuelle, égarée par des faux prophètes. Ajoutons que grâce à la noblesse du style, que l'éditeur a su respecter, l'ouvrage offre une lecture qui est un véritable plaisir. Espérons qu'il redeviendra une œuvre vraiment nationale et populaire qui trouvera également des lecteurs à l'étranger.

---

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

### Les opérations au Maroc.

J'écris cette lettre pendant que l'on procède, au Maroc, aux ultimes préparatifs de l'offensive qui réduira définitivement Abd-el-Krim.

Au cours de sa déjà longue carrière nord-africaine, la France

a connu, à maintes reprises, des soulèvements indigènes, du genre de l'actuel, avec quelques légères variantes à peine. Ce qui fait l'importance du présent geste riffain, c'est d'abord qu'Abd-el-Krim, qui s'est frotté superficiellement au monde européen, a su trouver parmi nos rivaux, en Europe, des concours utiles soit en or, soit en art militaire. C'est ensuite qu'il a escompté une dualité franco-espagnole indéfinie ; elle a été, en effet, trop longtemps persistante au gré des intérêts des deux nations pyrénéennes. C'est enfin qu'il a choisi, pour nous attaquer, le moment où notre armée, en voie de transformation organique, avait été un peu trop orientée vers la guerre européenne totale, au détriment des conflits partiels locaux pouvant à chaque instant surgir dans l'une ou l'autre de nos colonies ou pays de protectorat.

L'affaire marocaine sera venue bien à point pour nous rappeler à quelles conditions d'ensemble doit répondre la composition de nos forces militaires : défense nationale sur les frontières continentales et protection de notre empire colonial. La formule simpliste d'une France mondiale comptant 100 millions de sujets, que les organisateurs de l'ancien bloc national avaient mise à la base de leurs conceptions, s'est révélée un trompe-l'œil ne répondant à aucune réalité : belle idée de réunion électorale que nos militaires eurent le tort de prendre pour argent comptant et de vouloir appliquer à la lettre. Plus d'armée coloniale et presque plus d'infanterie, c'est ainsi qu'Abd-el-Krim a pu obtenir contre nous des succès, non décisifs, à la vérité, mais succès tout de même qui, un moment, ont fait craindre pour le sort de l'œuvre marocaine tout entière du maréchal Lyautey.

Celui-ci s'est embarqué pour la France sitôt après avoir passé la main au maréchal Pétain. L'organisation du commandement, point essentiel de toute opération de guerre, a été rendue particulièrement délicate au Maroc, précisément du fait de la situation acquise par le résident général. Quelqu'un a dit, non sans esprit, un ennemi que Lyautey avait toujours eu la bonne fortune d'avoir en face de lui figuré. Condition peu favorable pour agir contre un ennemi pour de bon : nos manœuvres ne ressemblent jamais à la vraie guerre.

Aussi comprend-on que le gouvernement, tenu au courant des déplorables dislocations d'unités qui émiettaient les renforts dès leur débarquement au Maroc, ait senti le besoin urgent de placer à la tête des troupes un chef ayant acquis la pratique de la guerre réelle.

La nomination du général Naulin, un subordonné remarquable, officier simple, modeste, plein de bon sens et de cran, ne pouvait être qu'un insuffisant correctif. Choisi dans l'intention de ne point porter ombrage au prestige du maréchal-résident, lui-même ne

jouissait que d'une autorité insuffisante pour opérer le redressement des erreurs accumulées par l'état-major de Rabat. Les deux missions successives du maréchal Pétain ont représenté la *combinazione* chargée de remettre toutes choses au point : Naulin n'était qu'un grain de sable jeté dans la mare aux grenouilles ; Pétain fut le gros pavé lancé d'une main assez habile pour ne pas trop endommager la gent croassante.

Il serait tout à fait vain de se risquer à des pronostics sur les événements qui vont suivre. Aussi bien ne cherche-t-on point ici des indications quelles qu'elles soient sur la nature technique des opérations.

Celles-ci seront-elles brèves ? Ou bien, comme d'aucuns pensent, vont-elles se prolonger à travers l'automne et l'hiver prochains, jusqu'au printemps de 1926 ? En d'autres termes, guerre longue ou guerre courte ? Il semble bien aujourd'hui que personne ne puisse être partisan de la première : en France notamment, tout le monde désire être libéré du souci marocain aussitôt que possible, sans exclure cependant aucune des précautions élémentaires pour rendre le succès certain et pour ménager le sang précieux de nos soldats. Rappelons-nous, à ce propos, que Pétain n'est pas une tête folle ; qu'en 1918, il préconisait la remise au printemps 1919 des opérations décisives et que seule la farouche, la féroce énergie de Foch parvint à l'emporter sur les tendances retardatrices de tous les exécutants. Situation antagoniste entre chef suprême et sous-ordres qui est d'ailleurs le cas le plus fréquent à la guerre.

Quoi qu'il en soit, à l'heure où paraîtront ces lignes, peut-être pourra-t-on déjà se faire une opinion sur l'issue plus ou moins prochaine des opérations offensives dont l'objectif final est le repaire d'Abd-el-Krim.

À défaut de vues d'avenir, tournons nos regards vers les faits écoulés depuis la lettre de juillet dernier où j'entretenais du Maroc les lecteurs de cette *Revue*. Deux me paraissent dignes de retenir l'attention.

Le premier, c'est la volonté manifeste qu'a mise l'Espagne pour faciliter notre action militaire. Certes, les avantages que nos voisins s'en promettent ne sont pas négligeables et c'est, avant tout, qu'ils espèrent se voir enfin débarrassés de l'épine riffaine. Nous ne devons cependant point oublier que la sorte de stabilisation à laquelle ils avaient abouti après d'importants sacrifices était de nature à modérer leur zèle à notre égard. La collaboration espagnole une fois obtenue, plusieurs s'étonnent, chez nous, de ne point entendre parler d'une coopération plus effective, d'une offensive espagnole se déclenchant

en liaison intime avec la nôtre. Mais l'essentiel pour nous n'est-il pas qu'aucun obstacle politique, comme était la limite théorique des zones, avant la Convention de Madrid, ne s'interpose entre les troupes du général Naulin et les Riffains d'Abd-el-Krim, à quelque endroit que ceux-ci se portent ? Notre effort en sera un peu plus considérable à fournir. C'est là le lot habituel de l'armée française d'avoir toujours à supporter, dans une œuvre commune, la plus lourde charge.

Les tractations franco-espagnoles n'ont malheureusement pas été exclusivement consacrées à des buts de guerre. Des rumeurs inquiétantes de paix — second point — se sont élevées, menaçant un moment de compromettre les préparatifs militaires en cours. Dans ces louches propositions de paix prématurée qui auraient été offertes au chef riffain, quelle part faire au directoire de Madrid et quelle part au gouvernement français ?

On ne sait. Toujours est-il qu'on ne peut s'empêcher d'observer combien le destin semble s'acharner à mettre notre président du Conseil en posture équivoque. Pourquoi faut-il que chaque fois que M. Painlevé a tenu dans ses mains les rênes du gouvernement, on ne puisse préciser s'il « fait la guerre » ou s'il incline à la paix ? Déjà, en 1917, son ingérence dans l'offensive du général Nivelle eut pour effet probable de faire perdre le bénéfice presque acquis de tous les sacrifices consentis jusque-là. Allait-on voir, en 1925, sur le théâtre plus restreint du Maroc, la même intervention équivoque se produire, abandonnant ainsi le résultat acquis par nos troupiers qui avaient si héroïquement « tenu le coup » sur l'Ouergha et devant Taza ?

On put le craindre un moment. Par bonheur, cette fois, la logique pure des conceptions militaires l'a emporté sur les marchandages habituels aux situations politiques individuelles.

Abd-el-Krim recevra donc le juste châtement que lui mérite sa sauvage agression.



## INFORMATIONS

### SUISSE

**Le centenaire des carabiniers vaudois.** — Le cortège historique des carabiniers vaudois a défilé pendant deux heures, le 6 septembre, dans les rues de Lausanne, aux acclamations d'une foule énorme, accourue de tout le canton. Le Vaudois ne se défend pas d'être un peu cocardier, il l'est avec franchise et conviction. Il a le caractère bien équilibré des